

Ils défendent le bourg

EYSINES L'association EPBE, mobilisée pour le respect du patrimoine local, attaque en justice le Plan local d'urbanisme métropolitain

CHRISTINE MORICE
c.morice@sudouest.fr

Tout le monde connaît, à Eysines, les panneaux jaunes « Sauvons le bourg » qui ont fleuri dans le centre, depuis plusieurs mois. L'association Environnement patrimoine bourg Eysines (EPBE), présidée par l'avocate Monique Guédon, a d'abord lancé une première action en justice, contre un programme immobilier, avenue de Picot. L'affaire sera examinée prochainement par le Conseil d'État. Elle vient de récidiver le 22 février dernier en déposant un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux contre le Plan local d'urbanisme (PLU) récemment révisé. Le document étant métropolitain, c'est l'ensemble du PLU des 28 communes de l'agglomération que les défenseurs du patrimoine d'Eysines ont décidé d'attaquer. Ils espèrent obtenir l'annulation de la délibération prise lors du Conseil de Métropole du 16 décembre 2016.

Le périmètre de protection

L'attention des défenseurs du vieux bourg est localisée tout d'abord sur le périmètre de protection entourant deux fleurons du patrimoine local : la Maison du Bois salut appelée aussi Maison Guiraud et le pigeonnier du château Lescombes,



Autour de la présidente de l'EPBE, Monique Guédon, Jacques Proteau, Steve Dubrel et Frédéric Guiraud. PHOTOGRAPHIE D'ART

tous deux inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Ce périmètre de 500 mètres que le Conseil municipal d'Eysines a souhaité maintenir par un vote unanime en septembre 2016, n'apparaît pas dans le PLU. « Il est réduit à une peau de chagrin », regrette Monique Guédon qui reproche au maire Christine Bost de ne pas l'avoir suffisamment défendu en conseil de Métropole.

La hauteur des constructions futures préoccupe également l'association EPBE qui revendique

80 adhérents. Pour eux, les 12 mètres autorisés représentant trois étages, c'est beaucoup trop. « Même si le PLU le permet, nous ne signerons pas de permis de construire pour des bâtiments de cette hauteur dans le bourg », répond Christine Bost, précisant que le recours de l'association contre le PLU n'est pas suspensif. « Quoiqu'en disent les membres de cette association, je n'ai pas du tout l'intention de dénaturer l'identité du bourg. Je préchise que nous avons protégé 80 éléments du patrimoine bâti. »